

# Formation SST

## « Maintien et Actualisation des Compétences »

### 1/ ACCUEIL

Au début de la formation, les stagiaires signent la feuille de présence, puis le formateur réalise un tour de table afin de connaître chacun des stagiaires et ainsi repérer ceux qui peuvent avoir besoin d'une adaptation suite aux informations inscrites sur le questionnaire d'inscription.

### 2/ MODULE QUALITÉ/ENVIRONNEMENT (=>0h20)

Le nouveau schéma PEFC 2012-2017 oblige depuis juillet 2012, les propriétaires, exploitants, scieurs, coopératives, communes... certifiés PEFC à faire appel à un Entrepreneur de Travaux Forestiers qui est engagé dans une démarche nationale de qualité reconnue par PEFC France. QualiTerritoires a été mandaté par les professionnels pour gérer la démarche nationale ETF - Gestion Durable de la Forêt qui permet à l'entreprise de travaux forestiers d'être référencée et reconnue dans sa capacité et son engagement à réaliser des travaux pour des clients certifiés PEFC.

**L'Association présentera les démarches à faire pour demander et obtenir son certificat d'engagement mais également le cahier des charges à respecter.**

### 3/ MODULE SÉCURITÉ

#### 31/ PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES (=>0h10)

- Décrets et Arrêtés relatifs aux règles d'hygiène et de sécurité
- Décret et loi travail relatif à la déclaration et au signalement des chantiers
- Code du travail/code forestier

#### 32/ PROGRAMME SST (=>6h30)

##### 321) LA PREVENTION DES RISQUES ET MALADIES PROFESSIONNELS

- Formation générale en prévention.
- Notions relatives à l'évaluation des risques.

##### 322) LE SECOURISME DU TRAVAIL

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Le rôle du secouriste du travail.
- Protéger, examiner, faire alerter, secourir.

##### 323) LES RISQUES PERSISTANTS

- La méthode de recherche des risques persistants.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
- Les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).

##### 324) EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

### **325) SECOURIR**

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés

#### **Objectif :**

- Actualiser et maintenir ses compétences Sauveteur Secouriste au Travail

#### **Public et prérequis :**

- Cette formation est ouverte en priorité aux salariés et gérants d'une ETF mais également à toutes personnes issues de la filière forêt. La formation est organisée au plus près des entreprises.
- Être titulaire de la formation SST valide

#### **Méthodes et modalités pédagogiques :**

- Exposés et discussions étayés de textes et illustrations (diapositives, power point).
- Exercices pratiques effectués par chaque stagiaire.
- Le formateur a des connaissances forestières pour s'adapter aux stagiaires.

**Durée :** 7heures, soit 1 jour de formation

#### **Matériel technique :**

- Mannequins et consommables, mise en situation avec matériel technique et maquillage.
- Défibrillateur automatisé externe DAE
- vidéoprojecteur

#### **Modalité d'évaluation et validation :**

- Un Certificat sera délivré à nouveau au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et aura fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.
- Des fiches d'évaluations de la formation seront remises à l'ensemble des stagiaires

#### **Coût de la formation :**

100 € net de taxe pour un gérant d'entreprise, adhérent à l'association, et 115 € net de taxe pour les autres stagiaires.